

 <b>SECTION</b> 	<b>Comité Technique Local</b>	
	Du 29 Mars 2022	
E-mail : <a href="mailto:fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr</a> <a href="mailto:fo.ddfip63@gmail.com">fo.ddfip63@gmail.com</a>		
Téléphone : 06-49-04-11-89		

➡ **Liminaire téléchargeable sur le site local**

Toutes les organisations syndicales étaient présentes pour ce CTL. Vos représentants **FO-DDFIP63** ont lu leur liminaire.

Nous tenons à préciser que pour le Fonds d'Amélioration des Conditions de vie au travail, nous ne souhaitons pas faire de la cogestion et aurions préféré de réelles négociations salariales. Cependant si nous ne prenions pas ces fonds, ils auraient été perdus pour la DDFIP63 et auraient été distribués dans d'autres départements.

**Vote des PV des séances  
des 13 et 21 Janvier 2021.**

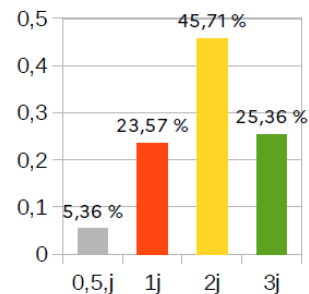
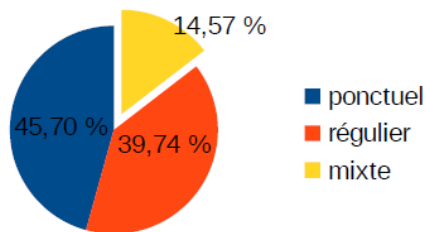
Vos élus **FO-DGFIP63** ont voté pour... En effet, il s'agissait du CTL emplois, boycotté de la première convocation. Pour la seconde convocation nous avons lu notre motion et avons quitté la séance.

**Bilan 2021 du télétravail : Pour information**

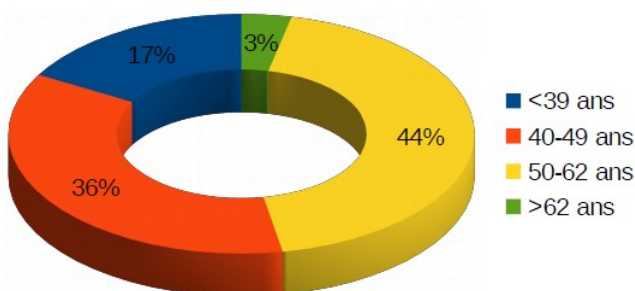
Au niveau national, un peu plus de 50 000 agents sont sous convention télétravail, alors qu'avant la crise covid, ils étaient moins de 6000.

Département 63

La répartition des autorisations de travail par formule La répartition moyenne des autorisations de télétravail par quotité hebdomadaire de TT dans le 63



Répartition des TT selon leur âge, dans le 63.



### Ce qu'il faut retenir pour la DDFIP 63 :

- 302 conventions ont été signées fin 2021 pour un peu moins de 900 agents.
- Les conventions de type « Ponctuel » sont majoritaires. Après reste à savoir si c'est un choix délibéré des agents ou une adhésion à plus de souplesse ?
- la quotité de télétravail sur 2 jours est majoritaire.
- 83 % des télétravailleurs ont plus de 40 ans.
- Les services de Direction concentrent le plus grand nombre de télétravailleurs (40 % des effectifs de la Direction) suivis par les SGC (20% des agents sont en télétravail). A contrario, les autres services (SIP, SIE, SDIF, trésoreries) ont un taux de télétravailleur compris entre 3 et 5 %.

L'analyse faisait ressortir que : « le télétravailleur de la DDFIP63 est majoritairement une femme cadre B qui travaille à la Direction.

Monsieur le Président a fait remarquer, à juste titre, qu'il n'y avait pas que les femmes qui avaient opté pour le télétravail et ce pour concilier travail et vie familiale, et qu'il y a aussi des hommes.

Vos élus **FO-DDFIP63** ont souligné que le bilan présenté était plus une présentation chiffrée sans analyse qualitative. A priori celle-ci sera intégrée dans le prochain Tableau de Bord de Veille Sociale.

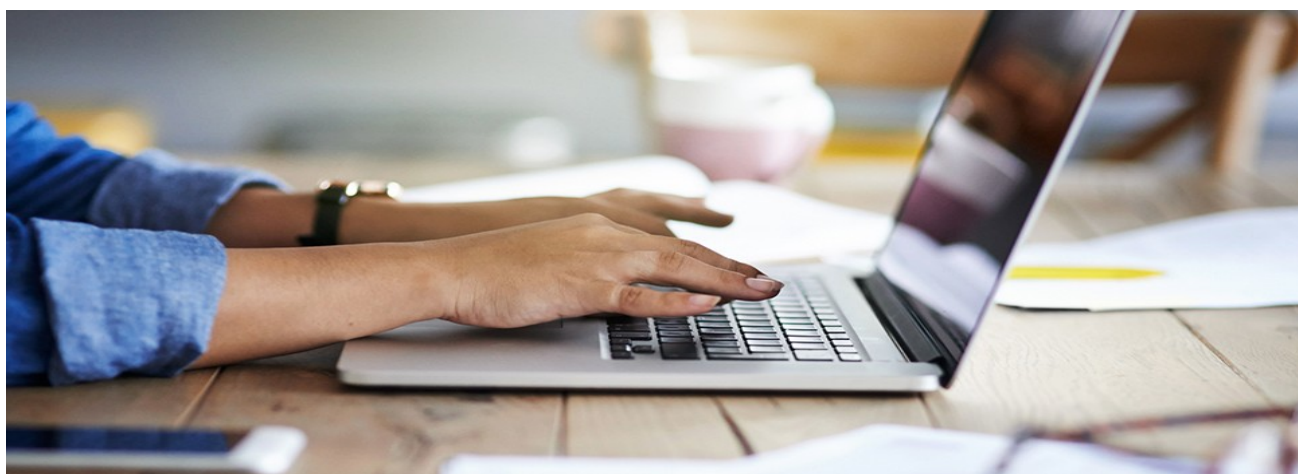
DUERP et télétravail : Pour l'instant, le télétravail n'est repris qu'au niveau des CVT. Lors des prochains DUERP, le télétravail devrait être pris en compte à part entière.

Nous avons conscience que le monde du travail, avec le développement massif du télétravail, est en train de changer mais attention les télétravailleurs ne doivent pas être isolés. Ils ne doivent pas être inondés de mails notamment envoyés à des horaires carrément « hors cadre »... N'oublions pas le droit à la déconnexion... L'équilibre télétravail/présentiel est à trouver dans chaque service et avec chaque agent. Les chefs de services doivent être vigilants sur tout ces sujets.

D'autres questions restent néanmoins en suspend sur ce sujet :

- Travail à distance => la prise de conscience du prix de l'énergie qui va finir par fortement peser sur le pouvoir d'achat,
- La possibilité de pouvoir obtenir un jour de télétravail supplémentaire en cas de très forte tension sur le prix des fluides... Bonne idée mais à porter plus haut.
- des applicatifs qui ne fonctionnent toujours pas en mode télétravail... Par exemple Xémélios, ce qui pose problème pour le visa des salaires, la prise en charge des documents budgétaires etc.

Nous avons fait part de notre étonnement... En effet dans certains services et/ou poste, il n'y a pas de télétravailleurs... Est-ce une volonté des agents ou bien est-ce fortement incité par le ou les chefs de services ?



## Bilan d'exécution du budget départemental 2021 et Présentation du budget 2022 Pour information

La dotation budgétaire au 31/12/2021 pour la DDFIP63 :

→ En AE : 3 107 340,00 €

→ En CP : 3 140 740,00 €

Les dépenses en attente sur 2021 s'élèvent à 40 202 €

La dotation initiale de 2022 est bien inférieure à celle de 2021 :

→ AE : 2 617 138 € contre 2 886 243 €

→ CP : 2 681 703 € contre 2 983 367 €

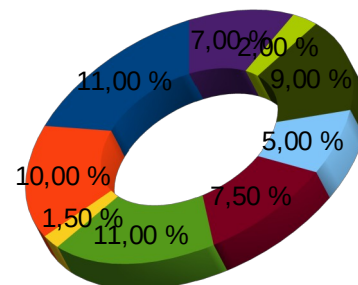
La diminution est expliquée par la diminution notable des dépenses de loyers suite à la fermeture de 16 sites en 2 ans !

### L'exécution 2021 et la répartition :

	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses immobilières :</b>	<b>39 %</b>	<b>47 %</b>	<b>53 %</b>	<b>57 %</b>
dont loyers non budgétaires :	11 %	16 %	13 %	11 %
dont services (ménage, destruction des déchets) :	7 %	8 %	11 %	10 %
<b>Dépenses métiers :</b>	<b>35 %</b>	<b>33 %</b>	<b>24 %</b>	<b>20 %</b>
dont dépenses d'affranchissement :	23 %	19 %	12 %	11 %
dont frais de déplacement missions (hors formation) :	8 %	7 %	8 %	7,5 %
<b>Dépenses informatiques :</b>	<b>9 %</b>	<b>6 %</b>	<b>9 %</b>	<b>5 %</b>
<b>Dépenses de fonctionnement courant :</b>	<b>17 %</b>	<b>14 %</b>	<b>14 %</b>	<b>14 %</b>
dont formation :	4 %	4 %	2 %	2 %
dont achats-location entretien matériel	5 %	2 %	3 %	7 %

### Répartition des dépenses 2021 DDFIP63

- Loyers non budgétaires
- Services (ménage etc)
- Dépenses métiers :
- Affranchissement
- Frais de déplacement (hors Forpro)
- Dépenses Informatiques :



Les dépenses « informatiques » ont augmenté de 18 %. La direction locale continue sa politique d'acquisition de matériel pour le télétravail. Achat de 140 PC portables (avec station d'accueil) et 200 écrans. Au 31/12/2021, le nombre de personnes équipées en télétravail est donc de 602 soit 198 de plus qu'au 31/12/2020. L'objectif étant d'atteindre un taux d'équipement de 80 % sur 2022. La direction locale poursuit le développement de la flotte de téléphones mobiles professionnels. La direction souhaite poursuivre un déploiement en nombre mais aussi en qualité de matériel.



## Bilan de la notation pour 2021 (gestion 2020) Pour information

→ Les recours devant l'autorité hiérarchique :

→ 5 recours effectués en 2021 (1 seul en 2020) :

→ Inspecteurs 1 ; Contrôleurs 3 ; Géomètres 1

→ Les recours en CAPL :

→ 3 demandes en 2021 (1 seule en 2020) :

→ inspecteurs 1 ; Contrôleurs 2

Suite à cette CAPL :

→ 2 dossiers n'ont pas obtenu gain de cause,

→ 1 dossier a obtenu modification.

→ CAPN 1<sup>er</sup> niveau :

→ Géomètre 1 qui a obtenu satisfaction.



Madame Caumon rappelle que le dialogue avec les agents doit être constant durant l'année et pas uniquement lors de l'entretien d'évaluation. Si il y a des problèmes, ceux-ci doivent être résolus au plus vite.

Cependant, l'entretien et le dialogue qui en découle, restent un moment qui se doit d'être privilégié. Il faut savoir poser les choses, en discuter et avancer.

A noter que cette année encore, des erreurs ou des oublis lors de l'élaboration des CREP. Lervice RH a été obligé de prendre la main et procéder au déverrouillage de 8 à 10 dossiers.

L'arrivée du futur logiciel de notation/évaluation « ESTEVE » et la/les modulation(s) qui pourraient en découler ( on touche au salaire ) vont sûrement voir une augmentation des recours.

## **Installation SLR à Riom en 2022 : Pour information**

Les travaux vont très bientôt commencer. Des sondages amiante ont été effectués. Des traces d'amiante ont été trouvées dans un seul bureau. Une réunion de chantier doit avoir lieu le 30 mars à Riom. Le désamiantage se fera avec une entreprise spécialisée et dans les règles de sécurité.

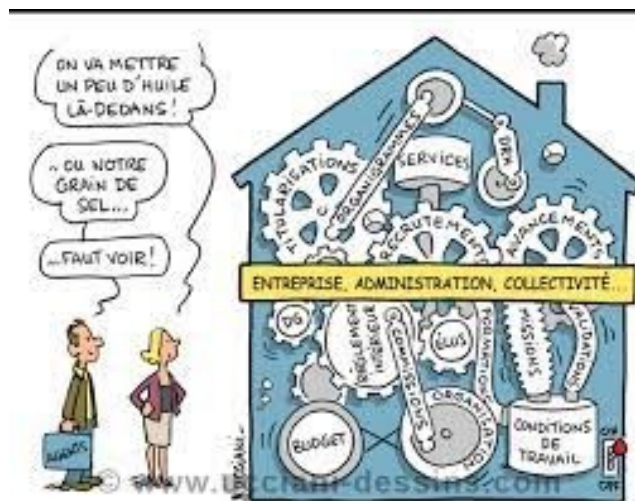
Le responsable de ce futur service a été désigné, il s'agit de Monsieur Christophe MORANO ( DAJ ) qui sera assisté de Monsieur Christophe SEGRET en tant qu'adjoint.

Les formations ont commencé. 2 agents de l' EDR ont participé à des sessions de formations ainsi que d'autres agents.

Dès publication du mouvement national, au mois de mai, les agents qui vont rejoindre ce service devront être formés.

Le service sera installé officiellement le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et une seconde vague d'agents arriveront le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

A terme, ce service paiera l'ensemble des salaires de la DGFIP (environ 100.000 payes)



## **Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents**

Ce fonds découle directement du Contrat Objectifs et Moyens qui vise à une stabilisation des moyens et ressource. Celui-ci avait été signé pour La période 2020-2022. L'administration des Finances Publiques est, pour l'instant, la seule administration à bénéficier de ce contrat. Ce contrat comportait des projets qui étaient modestes et ambitieux à la fois. Un nouveau contrat va être signé prochainement il pourrait avoir une durée de 3 à 5 ans.



La DDFIP 63 a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe de 91 044 € afin de financer des actions relevant de 4 axes prédéfinis :

- Cadre de vie au travail,
- Démarches écoresponsable,
- Sensibilisation aux innovations,
- responsabilité sociale de la DGFIP.

Les projets ont été recensés par service, les agents pouvaient en proposer de manière individuelle. Les propositions ont toutes été reçues par la division Budget Immobilier Logistique.

Ces projets ont tous faits l'objet d'une estimation financière par le biais de devis.

Un Groupe de Travail a eu lieu, avec les organisations syndicales, le 10 mars 2022. Ce GT a été l'occasion d'un dialogue sur la faisabilité et/ou le coût des différents projets.

Un dernier examen a eu lieu lors de ce CTL afin de finaliser les choix des actions à porter.

Un accord majoritaire était requis pour pouvoir disposer des fonds.



## Questions diverses

### Questions évoquées par vos élus FO-DDFIP :

→ Contractuels : plusieurs démissions

→ SPF et problèmes informatiques : le problème est remonté. Il est en cours de résolution auprès du fournisseur d'accès à internet. Monsieur le Président est bien conscient que c'est très fâcheux compte tenu des soucis déjà rencontrés par le service. Mme Moreau précise que cela peut aller à plus de 30 déconnexions par jour ! Pour preuve du « ras-le-bol » la totalité du service a fait grève le 27 janvier dernier.

Un plan d'actions est en cours d'élaboration et de mise en œuvre pour tenter de résoudre les problèmes mais surtout pour ne pas augmenter les jours de retard. ( 147 jours de retard au moment de la fusion en mai 2021 – 266 jours de retard à l'heure actuelle ).

Mise en place de ANF ( Accès aux Notaires Fichiers ). Une réunion va avoir lieu avec la Chambre Interdépartementale des Notaires pour les sensibiliser et/ou promouvoir cette application.

→ SIP de Thiers : se retrouve à faire le standard de tout le site. En effet sur google, le premier numéro qui est mentionné est celui du SIP. Plus de 70 % des appels ne les concernent pas.

De plus le téléphone direct pour le SGC de Thiers ne fonctionne pas, tout rebascule sur le SIP. En cours de résolution pour ce dernier point.

→ Site de RIOM : de nombreuses personnes attendent sur le parvis l'après-midi. La fiche des horaires sur google n'est pas mise à jour.

Pour les deux problèmes ayant des problèmes de mise à jour dans google, ce problème est remonté mais ne savent pas qui est « propriétaire » de la page. Les recherches sont en cours et des demandes ont été faites auprès de google.

→ SGC Clermont Amendes Métropole : Notre collègue et élue en CTL fait remarquer que l'adresse mail mentionnée sur les avis envoyés aux contribuables n'est pas la bonne ( encore l'ancienne ). A priori, la nouvelle semble bien trop longue et ne passe pas dans le nombre de cases paramétrées au départ. La direction est informée et a fait remonter aux services informatiques.

→ Hélios beaucoup de problèmes de lenteur, très réguliers et de manière récurrente. Est-ce que Hélios est bien adapté à la gestion d'un si grand nombre de budgets suite au NRP ? Ou alors est-ce encore un problème de réseau ?

→ Injection de flux et arrêtés comptables très/trop chronophage, ne serait pas possible de faire ces injections que pendant la nuit ? Mme Moreau nous informe qu'une évolution informatique va être mise en place, notamment pour un type de flux, à savoir un arrêt d'injection de ce flux à partir de 15h00.

→ Faux EV suite à double injection de flux Française des Jeux : problème survenu en janvier. Cela a généré de faux excédents. Certains ont pu être « rattrapés » d'autres en revanche ont été remboursés et nous en savons pas si nous pourrions récupérer les sommes remboursées à tort. A priori l'information n'était pas remontée jusqu'à la Direction.

#### Autres questions :

→ Permanences dans les EFS : comment cela se passe en cas de mauvais temps ? A priori certains EFS sont déjà plutôt d'accord pour faire de la visio... reste quelques récalcitrants.

→ Respect des règles sanitaires dans les EFS : dans les EFS les règles sanitaires sont respectées. Quand la réception a lieu dans une mairie, une convention d'engagement a été signée. Faire des remontées en cas de problème.

→ Campagne DUERP, OS et RPS : Nous avons pu participer à une réunion spécifique ( la même que les services RH ) est-ce qu'une ligne pourrait être intégrée pour ce sujet au prochain DUERP ? Réponse positive de l'administration.

→ Sujet de La caisse au niveau de Clermont-Ferrand : le 05 avril AM réunion avec les représentants du CCAS de Clermont-Ferrand. La décision concernant la caisse qui subsistera sera tranchée avant le 31 décembre 2022.

→ La situation de la TP du CHU et du manque de personnel a été abordé. Monsieur le Président a fait remarquer que la TP du CHU avait bénéficié de 320 jours EDR et de 124 jours vacataires sur 2021.

FO-DDFIP a fait remarquer que les problèmes pouvaient venir qu'il n'y avait plus de tuilage pour apprendre le travail, que l'apport des autres hôpitaux avaient pu déstabiliser les méthodes de travail du fait de la masse supplémentaire de travail et des méthodes très différentes de travail entre les établissements ( certains sont en full-démat alors que d'autres pas du tout ).

La direction doit voir la situation avec le Chef de poste.

→ Le déménagement de la Paierie Départementale devrait avoir lieu à partir du 08 avril prochain.

→ Monsieur le Président nous annonce la suppression du SAR. L'inspectrice en charge de ce service va intégrer le service SPL de la direction mais devrait pouvoir rester sur le site de RIOM.

Vos élus **FO-DDFIP63** ont fait remarquer au Président que les effectifs dans les services étaient plus que tendus, Si dans le prochain contrat d'objectifs et de moyens, les suppressions d'emplois continuent sur le même rythme que ces dernières années, la question se posera de savoir si la DGFIP pourra continuer d'assurer toutes ses missions. Sur ce point, le Président et **FO** sont d'accord. Le manque d'attractivité du secteur public qui se lit à travers la baisse du nombre de candidats au concours interroge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!  
N'hésitez pas à nous contacter si besoin !!!**

Les élus en CTL :

Titulaires → Christine PEREIRA – Cécile SORIANO

Suppléants → Marie-Claire ORBAN – Jean-Marc LE FAY